



38^e édition Dimanche 22 Novembre 2020

REGLEMENT

ARTICLE 1 - Organisation

Le **TARBES PYRENEES ATHLETISME (TPA)** organise le Dimanche 22 novembre 2020, avec le concours du **LOURDES ROLLERS**, le Semi-Marathon **LOURDES-TARBES** épreuve sur route de 21,1 km ouverte aux coureurs, rollers, handisports (fauteuil roulant et handibike uniquement) et une épreuve de 12 km ouverte aux coureurs et marcheurs au départ de **LANNE**.

La course à pied Semi-Marathon est labellisée au niveau régional Occitanie, Elle est qualificative pour les championnats de France FFA semi-marathon. La course à pied 12km est sélectionnée pour le Challenge de Bigorre.

Informations détaillées sur le site : <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/>

ARTICLE 2 - Départs, Arrivée, Horaires

Départ épreuves 12km (salle des fêtes de Lanne) : Course à pied : 9h00 ; Marche : 9h05

Départ épreuves semi-marathon (place Capdevielle à Lourdes) : Rollers : 9h10 ; Handisports : 9h20 ; Course à pied : 9h30

L'arrivée sera jugée à l'extérieur de la **halle Marcadieu** face à la porte Ouest.

ARTICLE 3 - Attribution lots et récompenses

- Les 1400 premiers inscrits se verront remettre un lot souvenir.
- De nombreux lots seront tirés au sort parmi tous les participants.

Récompenses :

- **Course et Marche 12km** : Récompenses attribuées par l'organisation et ses partenaires : 3 premiers hommes et 3 premières femmes scratch; Premier des catégories Homme et Femme Cadet, Junior, Espoir, Senior/M0, Master M1/M2(40 à 49ans); Master M3/M4(50 à 59ans); Master M5/M6(60 à 69ans); Master M7...(70ans et plus).
- **Course semi-marathon** : Récompenses attribuées par l'organisation et ses partenaires : 5 premiers hommes et 5 premières femmes scratch; Premier des catégories Homme et Femme Junior, Espoir, Senior/M0, Master M1/M2(40 à 49ans); Master M3/M4(50 à 59ans); Master M5/M6(60 à 69ans); Master M7...(70ans et plus).
Le Comité Départemental d'Athlétisme des Hautes Pyrénées récompensera également les 3 premiers Hommes et Femmes licencié(e)s FFA dans un club du département.
- **Handisport semi-marathon** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes
- **Roller semi-marathon** : 3 premiers catégorie -18 ans homme et femme ; 3 premiers catégorie de 18 ans à 35 ans homme et femme ; 3 premiers catégorie de +35 ans homme et femme

Les récompenses scratch et catégories ne sont pas cumulables.

La présence physique est indispensable lors de la remise des prix.

ARTICLE 4 - Conditions d'engagement, Inscriptions, Retrait des dossards

Conditions d'engagement :

- Epreuves **Course et Marche 12km** ouvertes aux licenciés(es) et non licenciés(es) Cadets à Masters **nés(es) en 2005 et avant**.
- **Course Semi-marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) Junior à Masters **nés(es) en 2003 et avant**.
- Epreuve **Handisport** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) âgés(es) de **18 ans et plus** à la date de l'épreuve.
- Epreuve **Roller Semi-Marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) âgés(es) de **12 ans et plus** à la date de l'épreuve. Les mineurs devront être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable désigné par ces derniers. La participation des enfants mineurs se fera sous l'entière responsabilité civile et juridique des parents.
- Le **port du casque** est obligatoire pour les **rollers et handisports**. Les rollers ne devront ni s'accrocher, ni se pousser durant toute la durée de l'épreuve.
- **Respect des règles sanitaires**, elles seront affichées sur notre site internet ainsi qu'au départ et à l'arrivée

Droits d'inscription :

- Du 01/06/2020 au 13/11/2020 : **Semi marathon 15€ Course et Marche 12km 10€**
- Du 14/11/2020 au 20/11/2020 : **Semi marathon 17€, Course et Marche 12km 12€**



38^e édition Dimanche 22 Novembre 2020

Inscription :

- par **internet** sur le site de Tarbes Pyrénées Athlétisme <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/> ou <http://www.le-sportif.com/> jusqu'au 19 Novembre. Paiement par CB.
- par **courrier** avant le 14 Novembre auprès de : Patrick SARCIA 22 rue du hameau Saint-Paul 65000 Tarbes. (paiement par chèque à l'ordre de T.P.A.)
- **Pas d'inscription sur place. Pas d'inscription par Téléphone.**

Le dossier d'engagement doit comprendre :

- le bulletin d'inscription renseigné et signé.
- les droits d'inscription (paiement par chèque à l'ordre de T.P.A.)
- le document suivant pour les **Marcheurs et Coureurs** :
 - o la photocopie de la **licence F.F.A**
 - o OU une **licence délivrée par une autre Fédération sportive uniquement agréée** (FSCF, FSGT, UFOLEP, ...) faisant apparaître, par tous moyens, la non contre-indication de la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la Course à pied ou Marche en compétition ou non contre-indication à la pratique du sport en compétition.
 - o OU un **certificat médical** comportant la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou marche en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- le document suivant pour les **Rollers** :
 - o la photocopie de la licence F.F.R.S.
 - o OU un certificat médical comportant la mention « non contre-indication à la pratique du Roller en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- le document suivant pour les **Handisports** :
 - o la photocopie de la licence Fédération Française Handi Sport Handycycle ou Paratriathlon compétition,
 - o OU un certificat médical comportant la mention « non contre-indication à la pratique du Handi Bike en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » daté de moins de 1an à la date de la compétition. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français par un médecin établi ou non sur le territoire national.
- Les mineurs non licenciés devront fournir une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux de participation à l'épreuve.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Retrait des dossards : Halle Marcadieu à Tarbes le samedi 21 Novembre de 10h à 19h.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Pas de retrait de dossards aux départs de Lanne et Lourdes.

Semi-marathon : Seuls les participants inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront retirer leur dossard à la gare de TARBES le dimanche matin de la course de 7h à 7h45.

Course et Marche 12km : seuls les coureurs et marcheurs inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront retirer leur dossard sous la halle MARCADIEU le matin de la course de 7h à 7h45.

ARTICLE 5 - Assurance

- Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : AIAC, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9 sous le numéro contrat MAIF Assistance n°4121633J.
- Les Inscrits licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

ARTICLE 6 - Ravitaillement

Ravitaillement sur le parcours au km10 et km16 environ. Un ravitaillement solide et liquide sera servi sur le lieu d'arrivée.

ARTICLE 7 - Sécurité, Conditions de courses

Les épreuves se dérouleront sur routes non privatisées. Les concurrents devront courir au maximum sur la partie droite de la chaussée sans empiéter sur l'axe médian de la route. Le non respect de cette disposition entraînera la disqualification pure et simple du(des) concurrents. Le parcours sera ouvert par un ou plusieurs véhicule(s) et fermé par un autre.



38^e édition Dimanche 22 Novembre 2020

Les carrefours seront protégés par des signaleurs. Le dossard fourni par l'organisation équipé d'une puce devra être porté impérativement sur la poitrine visible en entier et non replié fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen. Les portes dossards ne sont pas admis. En cas de non-respect, mise hors course des concurrents.

Les dossards et les puces devront être impérativement restitués à l'arrivée. Sinon ils seront facturés 20 Euros.

Le personnel et une ambulance de la Croix Rouge seront présents. Les commissaires de courses et les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Tout participant mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les suiveurs en vélos ne sont pas autorisés, le non-respect de cette règle entraînerait la disqualification immédiate du concurrent par le juge arbitre. Seuls les véhicules officiels (voitures, motos) munis d'un laissez-passer sont autorisés à suivre la course.

Tous concurrent coupable d'incivilité physique ou verbale envers un bénévole ou le Juge Arbitre sera déclassé et exclu de la course.

ARTICLE 8 - Chronométrage, réclamations

- Le chronométrage sera effectué par un système électronique.

- Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité de la course.

- Les participants devront passer la ligne d'arrivée dans un temps limite de 2h45min après l'heure de départ. Les coureurs du semi-marathon qui passeront à la borne km10 plus de 1h20 après le départ seront mis hors course. Ils devront remettre le dossard. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur et devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

- Les éventuelles réclamations seront reçues par l'officiel à l'arrivée dans un délai maxi de 30 minutes après l'affichage des résultats.

ARTICLE 9 - Engagement, Conditions de participation

- Tout engagement est ferme, définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.

- En raison de la pandémie de Covid-19, tous les concurrents devront respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la remise des dossards et le jour de l'épreuve au départ, pendant la course et à l'arrivée. Ces règles seront affichées sur notre site internet ainsi qu'au départ et à l'arrivée.

- Toute inscription implique l'acceptation et le respect de la charte du coureur – engagement post Covid 19.

- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à respecter le règlement, ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 10 - Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 11 - Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.

Si l'organisation est contrainte d'annuler l'épreuve pour des raisons sanitaires liées à la pandémie Covid-19, les droits d'inscription seront remboursés.

ARTICLE 12 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

ARTICLE 13 - Transport

Logistique train SNCF : L'organisation met à disposition des participants au semi-marathon un transport gratuit de Tarbes vers le lieu de Départ de Lourdes avant la course. Le **train SNCF Tarbes/Lourdes** est prévu pour les 600 premiers inscrits ayant réservé leur place lors de l'inscription.

Pour les participants qui prennent le train Tarbes/Lourdes, présence obligatoire le dimanche 22 Novembre à 7h30 dans le hall de la gare de TARBES. Le transport par train est soumis à validation de la SNCF, l'horaire de départ en gare de Tarbes sera confirmé lors de la remise des dossards.